

Nombre de conseillers : élus : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 13

Date de convocation : 30/01/2025

Membres Présents : BRASSEL Nicolas, FLEISCHMANN Véronique, GASS Martine, KAPPS Thibaut, KERRMANN Hervé, KUNTZ Raphaëlle, MENGUS Julien, MEYER Joëlle, ROOS Dominique, SCHMITT Elodie

Pouvoirs : EHRHARD Vincent à SCHMITT Elodie, GASS Romain à GASS Martine, HOLTZMANN Michel à BRASSEL Nicolas

Absents :

Membre Excusé : FREY Catherine, LORENTZ Sandra,

Le Conseil Municipal désigne GASS Martine comme secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

- 1 Approbation du procès-verbal de la dernière réunion et désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Travaux de rénovation globale et extension de la salle polyvalente et aménagement :
 - Etude complémentaire phase DCE des renforts et des charpentes
 - Affermissement tranche optionnelle réalisation de sondages géotechniques phase G2 PRO
- 3 Travaux de rénovation globale et extension de la salle polyvalente et aménagement : Approbation du plan de financement n° 2
- 4 Travaux de rénovation globale et extension de la salle polyvalente et aménagement : Approbation du coût prévisionnel de la phase PRO
- 5 Compte-rendu des délégations du Maire
- 6 Divers

Délibération n° DCM-2025-001

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Travaux de rénovation globale et extension de la salle polyvalente et aménagement :**- Etude complémentaire phase DCE des renforts et des charpentes****- Affermissement tranche optionnelle réalisation de sondages géotechniques phase G2 PRO**

- Vu la délibération du 10 mai 2023 approuvant le projet de rénovation globale de la salle polyvalente,
- Vu la délibération du 26/10/2023 n° 046 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement solidaire THOMAS Michel - Architecte DPLG pour un forfait provisoire de rémunération de 153 900.00 € HT soit 184 680,00 € TTC correspondant à un taux de rémunération de 12.825 % basé sur une enveloppe financière hors TVA affectée aux travaux fixée à 1 200 000 € HT,
- Vu la délibération du 18/07/2024 n° 022 approuvant la phase « avant-projet sommaire » (APS) du projet de rénovation de la salle dont le montant provisoire du coût prévisionnel des travaux est fixé à 1 422 000 € HT,
- Vu la délibération du 30 octobre 2024 n° 035 approuvant l'avant-projet définitif (APD) des travaux pour un coût prévisionnel de 1 707 809.00 € HT soit 2 049 370. 80 € TTC,
- Vu la nécessité de réaliser une étude complémentaire phase DCE des renforts et des charpentes et d'affermir la tranche optionnelle réalisation de sondages géotechniques phase G2 PRO,
- Vu l'exposé du Maire,
- Considérant que l'assemblée peut être amenée à délibérer sur des dépenses nouvelles d'investissement qui seront effectuées avant le vote des budgets,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal :**

- **approuve** le devis relatif à l'étude complémentaire phase DCE des renforts et des charpentes pour un montant de 2 165.00 € HT soit 2 598 € TTC, qui sera imputé au compte 2031,
- **approuve** l'affermissement de la tranche optionnelle réalisation de sondages géotechniques phase G2 PRO pour un montant de 2 000.00 € HT soit 2 400.00 € TTC, qui sera imputé au compte 2031,
- **dit** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 et autorise le Maire à mandater les factures avant le vote du budget 2025,
- **autorise** le Maire à signer tous les documents.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2025-002

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Travaux de rénovation globale et extension de la salle polyvalente et aménagement :**Approbation du plan de financement n° 2**

- Vu la délibération du 10 mai 2023 approuvant le projet de rénovation globale de la salle polyvalente,
- Vu la délibération du 26/10/2023 n° 046 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement solidaire THOMAS Michel - Architecte DPLG pour un forfait provisoire de rémunération de 153 900.00 € HT soit 184 680,00 € TTC correspondant à un taux de rémunération de 12.825 % basé sur une enveloppe financière hors TVA affectée aux travaux fixée à 1 200 000 € HT,
- Vu la délibération du 18/07/2024 n° 022 approuvant la phase « avant-projet sommaire » (APS) du projet de rénovation de la salle dont le montant provisoire du coût prévisionnel des travaux est fixé à 1 422 000 € HT,

- Vu la délibération du 30 octobre 2024 n° 035 approuvant l'avant-projet définitif (APD) des travaux pour un coût prévisionnel de 1 707 809.00 € HT soit 2 049 370. 80 € TTC,

Entendu l'exposé du Maire et du 1^{er} adjoint,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **adopte** le plan de financement prévisionnel n° 2 ci-dessous :

*** Dépenses**

Travaux : 1 707.809,00 € HT
Prestations intellectuelles : 246 826,00 € HT
Total des dépenses : 1 954 635,00 € HT

*** Recettes :**

- Dotation d'équipement des territoires (DETR) : 195 463.50 €
- Dotation de soutien à l'investissement (DSIL) : 195 463.50 €
- Fonds d'accélération de la transition écologique « Fonds verts » : 195 463.50 €
CEA - Fonds Communal Alsace (FCA) : 100 000.00 €
FFF - Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) : 20 000.00 €
Région Grand Est - Pacte pour les Ruralités - Coup Pouce Rural : 12 000,00 €
Région Grand Est - Soutien cadre de vie et des services à la population : 120 000,00 €
Emprunt : 558 122.25 €
Fonds propres : 558 122.25 €
Total des recettes : 1 954 635,00 €

- **autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du marché de travaux, de solliciter toutes les autorisations, et de signer tous les actes et documents de toute nature à la réalisation du projet,
- **autorise** le Maire ou son représentant, à solliciter d'autres co-financements le cas échéant,
- **autorise** le Maire ou son représentant à lancer l'appel d'offres concernant ces travaux,
- **dit que** les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM-2025-003

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

**Travaux de rénovation globale et extension de la salle polyvalente et aménagement :
Approbation du coût prévisionnel de la phase PRO**

- Vu la délibération du 10 mai 2023 approuvant le projet de rénovation globale de la salle polyvalente,
- Vu la délibération du 26/10/2023 n° 046 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement solidaire THOMAS Michel - Architecte DPLG pour un forfait provisoire de rémunération de 153 900.00 € HT soit 184 680,00 € TTC correspondant à un taux de rémunération de 12.825 % basé sur une enveloppe financière hors TVA affectée aux travaux fixée à 1 200 000 € HT,
- Vu la délibération du 18/07/2024 n° 022 approuvant la phase « avant-projet sommaire » (APS) du projet de rénovation de la salle dont le montant provisoire du coût prévisionnel des travaux est fixé à 1 422 000 € HT,
- Vu la délibération du 30 octobre 2024 n° 035 approuvant l'avant-projet définitif (APD) des travaux pour un coût prévisionnel de 1 707 809.00 € HT soit 2 049 370. 80 € TTC,

L'estimation du montant des travaux en phase PRO a été estimée par le maître d'œuvre à 1 740 000,00 € HT. Cette augmentation de prix par rapport à la phase APD se justifie en raison du renforcement de la charpente rendu nécessaire à la suite des préconisations formulées par la société BET Moselle bois dans son diagnostic.

Entendu l'exposé du Maire et du 1^{er} adjoint,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **valide** la phase pro pour un montant de travaux estimé à 1 740 000,00 € HT soit 2 088 000 € TTC, hors prestations intellectuelles,
- **autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du marché de travaux, de solliciter toutes les autorisations, et de signer tous les actes et documents de toute nature à la réalisation du projet,
- **autorise** le Maire ou son représentant, à solliciter d'autres co-financements le cas-échéant,
- **autorise** le Maire ou son représentant à lancer l'appel d'offres concernant ces travaux,
- **dit que** les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité

Le point relatif au compte-rendu des délégations du Maire a été ajourné et sera représenté lors de la prochaine séance.

Le Président de la séance
SCHMITT Elodie

Le secrétaire de séance
GASS Martine